

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 11  
votants : 15

L'An deux mil vingt-deux, le quinze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Etienne DURAND, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 avril 2022  
Date d'affichage : 11 avril 2022

Etaient présents : Mmes et Mrs DURAND Etienne, BRANSARD Marie-Claire, GALLIENNE Josette, SAJOT Benoît, GALLIOT Marie-Ange, DEUSS Nicolas, DENIS Christelle, MOREIRA Nathalie, CHAMBRIN Hugues, LEMAIN Bastien, TRAMUNT Yannick.

Absents excusés ayant donné procuration : MARCHAT Jean-Marc à BRANSARD Marie-Claire, MARIE Philippe à GALLIENNE Josette, GUILLEMEAU Aurélien à TRAMUNT Yannick, GITTON Romain à DENIS Christelle

Mme GALLIOT Marie-Ange a été élue secrétaire de séance.

---

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 février 2022**

Chaque membre du conseil municipal a eu connaissance du procès-verbal de la réunion du 22 février 2022 par mail.

Monsieur le Maire demande si des observations ou rectifications sont à apporter.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**approbation du compte de gestion 2021**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### approbation du compte administratif 2021

*Monsieur le Maire se retire*

Le conseil municipal élit, à l'unanimité, Mme Marie-Claire BRANSARD, présidente de séance pour la présentation et le vote du compte administratif.

le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Etienne DURAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après reprise des chiffres des comptes de gestion dressés par le receveur municipal de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat reporté		105 396.18	51 086.73		51 086.76	105 396.18
Opérations de l'exercice	384 200.26	594 117.77	76 758.30	134 699.12	460 958.56	728 816.89
TOTAUX	384 200.26	699 513.95	127 845.03	134 699.12	512 045.26	834 213.07
Résultats de clôture		315 313.69		6 854.09		322 167.78
Restes à réaliser			93 252.00		93 252.00	
TOTAUX CUMULES		315 313.69	93 252.00	6 854.09		228 915.78
		<b>315 313.69</b>	<b>86 397.91</b>			<b>228 915.78</b>

. constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

. arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

### affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle qu'à la clôture de l'exercice 2021, l'excédent de fonctionnement cumulé est de 315 313.69 € et le déficit d'investissement cumulé avec la reprise des restes à réaliser est de 86 397.91 €.

Il y a lieu d'affecter la somme de 228 915.78 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement et la somme de 86 397.91 € à l'article 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2022.

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

## vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	taux 2022	Produit attendu avec taux 2022
Foncier bâti	379 100	28.91 %	109 598
Foncier non bâti	94 700	19.88 %	18 826
CFE	211 600	16.87 %	35 697
TOTAL			164 121

Après avoir délibéré, le conseil fixe, à l'unanimité, les taux tels que présentés à savoir :

- foncier bâti : 28.91 %
- foncier non bâti : 19.88 %
- CFE : 16.87 %

### Budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente le budget unique qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- fonctionnement : 658 531.00 €
- investissement : 285 196.00 €

Après avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, le budget principal 2022.

### amortissement étude de faisabilité boulangerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'amortir l'étude de faisabilité d'une boulangerie (2013) d'un montant de 1 196.00 €.

Après avoir délibéré, le conseil décide d'amortir ces travaux sur une durée de 5 ans et prévoit d'inscrire au budget 2022 la somme nécessaire (239 €).

### amortissement étude aménagement « Barantheaume »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'amortir l'étude d'aménagement du hameau de Barantheaume (2014) d'un montant de 2 520.00 €.

Après avoir délibéré, le conseil décide d'amortir ces travaux sur une durée de 5 ans et prévoit d'inscrire au budget 2022 la somme nécessaire (504 €).

### Convention de partenariat pour le développement des bibliothèques-dépôts des communes du Cher

Monsieur le Maire informe de la convention de partenariat pour le développement des bibliothèques-dépôts des communes du Cher entre le Département et la commune de Saint-Germain-des-Bois.

Après avoir délibéré, le conseil autorise M. le Maire à signer ladite convention.

### Devis réparation clocher de l'Eglise

Monsieur le Maire présente les devis concernant la réparation de clocher de l'Eglise :

- . entreprise PLEUCHOT (Dun-sur-Auron) : 9 408.00 € TTC.
- . entreprise DUFOUR (Lignières) : 6 340.03 € TTC
- . entreprise SARAIVA (Dun-sur-Auron) : 8 061.80 € TTC

Après discussion, le conseil retient, à la majorité, le devis de l'entreprise DUFOUR.

## Don des associations communales pour le repas de Noël

Après avoir délibéré, les membres présents acceptent, à l'unanimité, les dons des associations communales au profit des plateaux-repas offerts aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Les sommes sont les suivantes :

- comité de St Blaise : 100.00 €
- ECGB : 100.00 €
- club de l'Amitié : 150.00 €
- SGB Gym : 150.00 €

## Informations et questions diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- . avancée des travaux de la fibre,
- . reprise du multiservice : attente de candidatures (sans suite de 2 personnes),
- . intervention à l'école (classes du CP au CM2) : présentation et offre d'un livret du petit citoyen,
- . réunion de présentation de la loi EGalim (états généraux sur l'alimentation) avec le prestataire des repas de cantine (ANSAMBLE) le mardi 26 avril 2022 à la salle des fêtes,
- . présentation des interventions, sur la commune, du Service Départemental d'Incendie et de Secours en 2021.

Les conseillers délégués auprès de syndicats ont donné un compte-rendu sommaire de leur présence aux réunions :

- . Pays Berry St Amandois (PBSA), Mme Marie-Claire BRANSARD : budget
- . Syndicat département d'Energie (SDE), Mme Josette GALLIENNE : différents points notamment sur la recharge des bornes électriques, les aides concernant la rénovation des bâtiments, etc...
- . Syndicat d'eau et d'assainissement non collectif de Châteauneuf/Lapan (SMEACL), M. Bastien LEMAIN : budget, augmentation du coût du m3 d'eau due à l'augmentation du coût de l'énergie, augmentation du coût des prestations aux usagers, risque de limitation d'eau à cause de la sécheresse

M. LEMAIN demande le devenir de la maison BRUN-PICHET vacante depuis l'acquisition par la collectivité.

Une réflexion est à mener sur cette maison.

Vu pour affichage,  
le 21 avril 2022  
le Maire,  
DURAND Etienne

